



Utilisation d'un chequier sans autorisation

Par **jacky29**, le **11/06/2010** à **11:54**

Bonjour, ma mère est décédée l'année dernière, et je suis en attente de règlement de testament, car je me suis rendue compte que des chèques avaient été faits par une personne (ma sœur) qui n'avait pas de procuration sur le compte de ma mère et qui détenait un carnet de chèques. Montant approximatif 8000€, j'aurai voulu savoir quelles étaient les responsabilités de la banque concernant ces chèques dont la signature n'était pas celle inscrite sur la procuration. Merci pour vos réponses.

Par **amajuris**, le **11/06/2010** à **12:01**

bonjour, si la signature ne correspond pas et en absence de procuration, la banque est responsable. Faites une LRAR à la banque. Cordialement.

Par **jacky29**, le **11/06/2010** à **12:43**

merci de votre réponse aussi rapide, pouvez-vous me renseigner sur les différents recours possibles soit vers la personne ayant fait les chèques, soit vers la banque. À l'avance merci.